

Réunion du 12 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 75
Nombre de votants : 87

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU), José FLORES, Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Mathias DUCAMIN (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Jean-Simon LEBLANC, Pierre ZIEGLER (pouvoir à Loïc COUNTRY), Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Gérard IRIART), Firmin LARA (pouvoir à M. Michel LAURIO), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Anita BEUSTE, Madeleine PICHAUREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marc PEREZ (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Guy ROMAIN (pouvoir à M. Jean LABASTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRETAIRES DE SEANCE: Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 23 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Emmanuel HANON

Pour ce budget primitif 2023, les choix qui vous sont proposés sont :

- Une fiscalité constante pour la CFE et la taxe foncière,
- Des dépenses de fonctionnement en hausse globale de **2,68 %**,
- Un recours à l'emprunt de 2 M€ qui ne dégrade pas notre capacité de désendettement et permet d'inscrire une capacité d'investissement de **9,3 M€**.

Ces choix sont déclinés en suivant dans la présentation précise des sections de fonctionnement et d'investissement du BP 2023 :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – RECETTES :

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 54 753 378 € (+ 2,29 % par rapport au BP 2022)

Elles se déclinent comme suit :

➤ **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Ce chapitre s'élève à 140 000 €, même montant qu'en 2022.

➤ **Les recettes des services et du domaine**

Elles s'élèvent à 2 572 989 €, quasi identique à 2022 (- 18 680 €).

- Recettes de la base de loisirs : 40 000 €,
- Recettes des crèches : participations des parents : 323 000 €,
- Les mises à disposition de personnel : 1 823 184 € dont 1,75 M€ pour le budget annexe déchets,
- Autres produits d'activités : 101 260 € (transport à la demande, cyber-bases, gens du voyage, photovoltaïque, coworking, charges mutualisées pépinières et autres charges),
- Certificats d'énergie éclairage public : 30 000 €,
- Recettes issues de la vente sur Webenchères ou Agorastore : 30 000 €,
- Redevances pour l'entretien des espaces verts : 77 545 €,
- La participation de la commune de Mourenx aux frais de fonctionnement du MIX : 54 000 €,
- Redevances d'occupation du domaine public : 94 000 €.

➤ **Les impôts et taxes** : ce chapitre représente 32,63 M€.

Les recettes fiscales sont prévues ainsi :

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 3,7 M€, montant basé sur la notification 2022, en attendant des précisions sur le calcul de la compensation de la CVAE.
- La taxe sur les surfaces commerciales : 596 K€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : 1,19 M€,
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (dotation de l'Etat pour compensation de la perte de taxe professionnelle) : 11,76 M€,
- Le produit de la taxe GEMAPI : 800 K€,
- Les contributions directes : pas de hausse des taux mais prévision de 5 % d'évolution des bases, adossées à une hausse prudente de l'inflation : 9,49 M€,
- La compensation de l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation : 4,80 M€.

D'autres produits :

- La taxe de séjour : 40 000 €,
- Les attributions de compensation négatives : 228 000 €,
- Les droits de place : 14 300 €.

➤ **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre s'élève à 18,08 M€.

- Il intègre la dernière composante de compensation de la suppression de TP, à savoir la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) d'un montant de **6,9 M€** en 2023 (stable depuis plusieurs années), et la nouvelle compensation au titre de la CFE et du foncier bâti : **6,036 M€** (prévision de +5 % comme les bases),

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** - qui ne comprend désormais plus **qu'une seule part, la dotation de compensation**, puisque la communauté de communes de Lacq-Orthez a une DGF « intercommunalité » négative depuis 2017- est prévue à hauteur de **3,38 M€** en 2023 (légère hausse),
- **Les subventions et participations de fonctionnement** versées par divers organismes et collectivités représenteront 1,73 M€ en 2023 (2,01 M€ en 2022),

➤ **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre enregistre les revenus des bâtiments à hauteur de 1,27 M€ soit + 104 K€.

B – DEPENSES :

➤ **Les charges à caractère général** : 10,80 M€ (+ 4,62 %)

Les principaux postes qui évoluent sont : l'énergie : + 269 K€ pour les bâtiments et + 200 K€ pour l'éclairage public. Un complément important sera à prévoir au BS 2023 lorsque toutes les données d'évolution seront connues.

Les cotisations assurances augmentent également de 30 %.

➤ **Les charges de personnel** : 18,70 M€

Une augmentation de 5,4 % principalement du fait de l'augmentation du point d'indice de 3,5 % décidé par le gouvernement au 1^{er} juillet 2022 ainsi que des mesures de reclassement prises en faveur des agents de catégorie B et C et du GVT annuel.

Le choix est fait de ne pas anticiper de nouvelles augmentations du point d'indice au regard des déclarations actuelles du gouvernement qui ne semble pas l'envisager à court terme et qui annonce ouvrir des discussions avec les organisations syndicales sur les rémunérations des fonctionnaires au cours du 1^{er} trimestre 2023. En fonction des résultats, un ajustement des crédits de personnel pourrait être nécessaire.

Les effectifs de la collectivité devraient rester stables même s'il faut constater un recours accru aux agents contractuels sur des postes permanents pour faire face aux difficultés de recrutement de titulaires rencontrées dans un certain nombre de secteurs spécialisés (techniques, petite enfance, etc.). Un effort particulier est opéré dans le domaine de la sécurité informatique avec le recrutement, par anticipation d'un départ, d'un ingénieur chargé d'améliorer les dispositifs de protection de la collectivité.

➤ **Les atténuations de produits**

Ce chapitre s'élève au total à 15 256 847 € dont :

- La prévision pour les attributions de compensation versées aux communes : 12 817 203 €, conformément au mécanisme de solidarité,
- Prévision budgétaire du FPIC 2023 : la prévision du FPIC pour la CCLO (2 439 644 €) s'effectue sur la base du pacte de solidarité qui a pris effet en 2022 et sur l'hypothèse d'un FPIC global équivalent à 2022 (3 535 432 €).

➤ **Les autres charges de gestion courante : avec la mise en place de la M57, ce chapitre intègre désormais l'ancien chapitre 67, charges exceptionnelles qui n'existe plus**

Ce chapitre représente 4 508 383 €.

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 1 380 730 € pour la contribution au SDIS (+ 6,21%),
- 272 000 € pour les indemnités et formations des élus,
- 657 000 € au titre de la GEMAPI,
- 131 000 € pour la convention avec l'UPPA,
- 40 000 € pour la contribution au syndicat La Fibre 64 en fonctionnement,
- 150 000 € : inscription d'une provision annuelle pour la zone de Saïca,
- 7 000 € de crédit pour des créances en non-valeur,
- 65 000 € pour les aides financières aux étudiants,

- Le reversement de la taxe de séjour : 44 800 €,
- L'informatique « en nuage » : 32 300 €,
- 1 728 552 € pour les autres participations aux organismes publics et les subventions aux associations.

➤ **Les charges financières**

La prévision pour les intérêts de la dette s'élève à 675 K€.

La section de fonctionnement permet de dégager un **autofinancement global de 4 800 035 €** qui permet de couvrir 3 716 024 € au titre des dotations aux amortissements et opérations d'ordre et de dégager un virement prévisionnel de **1 084 011 €** (1,16 K€ en 2022).

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement se décline comme suit :

- Cessions, ventes de terrains 4 343 942 €
- Subventions d'équipement et taxe aménagement 923 200 €
- Le fonds de compensation de la TVA 970 625 €
- Emprunt prévisionnel 2 000 000 €
- Dotations aux amortissements et opérations d'ordre 3 716 024 €
- Virement de la section de fonctionnement 1 084 011 €

Soit un total de recettes attendues de 13 037 802 €

Le capital de la dette s'élève à **3 701 223 €**.

La capacité d'investissement 2023 y compris les opérations d'ordre s'élève donc à **9 336 579 €**.

Cette capacité d'investissement se décompose ainsi :

PÔLE AMENAGEMENT 6 352 200 €

- Eclairage public..... 759 000 €
- Espaces verts 55 000 €
- Voirie..... 4 067 000 €
- Parc routier 434 000 €
- Bâtiments..... 937 800 €
- Urbanisme..... 99 400 €

PÔLE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE 820 000 €

- Aides aux entreprises..... 150 000 €
- Réserves foncières 100 000 €
- Lidl : création d'une voie d'accès 200 000 €
- Accès parcelles à vocation économique en fond 90 000 €
de ZA Naude-plaine des bois
- Base de Loisirs (Travaux – renouvellement équipements)..... 30 000 €
- Plan Local de Randonnées 150 000 €
- Aides au tourisme 30 000 €
- Aire d'accueil / service camping-cars (études)..... 15 000 €
- Commerce (dispositif d'aide aux commerçants)..... 50 000 €
- Reversement cautions loyers 5 000 €

PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE 572 860 €

- Petite Enfance..... 19 500 €
- Aménagement du hall – tiers lieu du Mi[x] 30 000 €
- Acquisition mobilier médiathèque 5 000 €
- Soutien réhabilitation logements communaux 20 000 €
- Subventions bailleurs sociaux 78 360 €
- Aides pour travaux de rénovation habitat privé 225 000 €
- Déclinaison opération pour le Plan de Mobilité simplifiée..... 190 000 €
- Transport à la demande 5 000 €

PÔLE ENVIRONNEMENT	150 000 €
Application du décret tertiaire sur les bâtiments communaux	
PÔLE RESSOURCES	1 337 800 €
- Informatique	250 000 €
- SIG	77 800 €
- Service entretien.....	10 000 €
- Fonds de concours	1 000 000 €
COMMUNICATION	39 080 €
Opérations d'ordre.....	64 639 €

Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2023	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2023
Total des dépenses	54 753 378,00	54 753 378,00
011 - Charges à caractère général	10 808 164,37	10 808 164,37
012 - Charges de personnel	18 704 949,19	18 704 949,19
014 - Atténuation de produits	15 256 847,00	15 256 847,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 508 382,44	4 508 382,44
66 - Charges financières	675 000,00	675 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 084 011,00	1 084 011,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 716 024,00	3 716 024,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2023	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2023
Total des recettes	54 753 378,00	54 753 378,00
013 - Atténuation de charges	140 000,00	140 000,00
70 - Produits des services	2 572 989,00	2 572 989,00
73 - Impôts et taxes	16 798 356,00	16 798 356,00
731 - Fiscalité locale	15 833 548,00	15 833 548,00
74 - Dotations, subventions, participations	18 077 670,00	18 077 670,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 266 176,00	1 266 176,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 639,00	64 639,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2023	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2023
Total des dépenses	13 037 802,00	13 037 802,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 706 223,00	3 706 223,00
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	367 780,00	367 780,00
204 - Subventions d'équipement versées	1 753 360,00	1 753 360,00
21 - Immobilisations corporelles	1 694 000,00	1 694 000,00
23 - Immobilisations en cours	5 450 000,00	5 450 000,00
45- Opérations pour comptes de tiers	1 800,00	1 800,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 639,00	64 639,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2023	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2023
Total des recettes	13 037 802,00	13 037 802,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves (sauf 1068)	1 320 625,00	1 320 625,00
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	535 090,00	535 090,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 002 000,00	2 002 000,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	4 378 252,00	4 378 252,00
45- Opérations pour comptes de tiers	1 800,00	1 800,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 084 011,00	1 084 011,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 716 024,00	3 716 024,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **adopte** le budget primitif principal 2023.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Patrice LAURENT

